Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie

LES INFOS DE MONSIEUR DÉCHETS !

#4 - Octobre 2024

- DES FORMATIONS COMPOSTAGE GRATUITES
- + DE TRI POUR MOINS DE CO^2
- LES LIVRES CONSEILLÉS
- MENSUALISEZ VOTRE REOM

DÉTACHABLE
GUIDE DE TRI
À L'INTÉRIEUR

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

adelphe

En CÉVENNES D'ARDÈCHE

04 75 89 80 80 - www.pays-beaumedrobie.com

BEAUMONT - CHANDOLAS - DOMPNAC - FAUGÈRES - JOYEUSE - LABLACHÈRE - LABOULE - LOUBARESSE - PAYZAC - PLANZOLLES
RIBES - ROCLES - ROSIÈRES - SABLIÈRES - ST ANDRÉ LACHAMP - ST GENEST DE BEAUZON - ST MÉLANY - VALGORGE - VERNON

PAYS BEAUME DROBIE
COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'ÉDITO

Pour ce nouveau Numéro de Mr Déchet commençons par une excellente nouvelle : la quantité d'ordures ménagères collectées en 2023 sur le territoire Beaume Drobie a baissé de 140 tonnes (soit 10% du total des ordures ménagères collectées). Il s'agit du meilleur résultat jamais obtenu depuis la création du service des déchets ménagers de la communauté de commune. Il a été atteint grâce à vos efforts de tri qui permettent à la fois de limiter l'augmentation de la redevance pour les ménages (en dessous de l'inflation en 2024) et de réduire l'impact environnemental de nos déchets.

Ce dernier point est très important ; -pollutions liées à l'enfouissement, l'incinération et les transports -émissions de CO2 favorisant le réchauffement climatique. Les déchets plastiques qui se décomposent en micro particules s'insinuent dans notre environnement et posent des problèmes de santé publique. Pour lutter contre ce fléau des opérations de collecte d'emballages jetés dans la nature seront organisées à compter de l'Automne sur notre territoire.

Pour limiter l'impact environnemental des déchets voici quelques gestes simples à réaliser :

-ne plus jeter les bios déchets dans les ordures ménagères en les compostant (la loi l'impose depuis le 1er Janvier 2024),

-éviter, chaque fois qu'on le peut, d'acheter des emballages plastiques,

-trier nos déchets afin de les valoriser.

Il reste encore dans les poubelles d'ordures ménagères 70% de déchets qui ne devraient pas s'y trouver. Pour vous aider vous trouverez dans ce numéro un guide de tri détachable. Des formations au compostage et des distributions de composteurs individuels et collectifs vous permettront d'éviter les restes alimentaires dans vos poubelles.

Encore bravo pour l'excellent résultat obtenu en 2023, ensemble poursuivons nos efforts dans les années à venir pour la qualité de vie de tous.

Philippe GONTIER
Vice-Président en charge des déchets ménagers et de la transition écologique

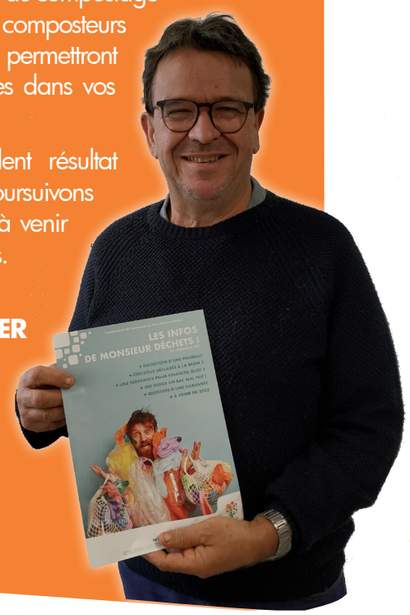

VOUS ÊTES-VOUS DÉCLARÉ À LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGÈRES (REOM) ?

Chaque année, des dizaines de contribuables particuliers et professionnels l'oublient et pourtant, en Pays Beaume-Drobie, c'est obligatoire de vous déclarer à la REOM ! Des formulaires sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie pour vous permettre de déclarer votre foyer. Les formulaires «en ligne» sont également disponibles.

Vous êtes facturés en fonction du nombre de personnes dans le foyer, il est donc indispensable de déclarer chaque départ, arrivée ou changement de situation auprès du service Déchets ménagers, sous peine d'amende et de poursuite !

Pensez-y avant qu'il ne soit trop tard !

www.pays-beaumedrobie.com
> « Développement durable »
> « Déchets ménagers »
> « Formulaire de déclaration »

INFORMATIONS

Où se trouve les conteneurs dans ma commune ?

Bacs d'ordures ménagères, bacs de tri, bornes à verre, bacs bleus pour les cartons bruns, plutôt que de les chercher, nous vous invitons à trouver les emplacements des conteneurs directement sur notre site internet à www.pays-beaumedrobie.com onglet développement durable > déchets ménagers > tri et conteneurs

Des badges d'accès pour les professionnels en déchetterie ?

Le SICTOBA, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures de la Basse Ardèche, met en place un contrôle d'accès sur ses sites.
Pour continuer à bénéficier de ce service, particuliers et professionnels doivent s'inscrire sur sictoba.fr afin d'obtenir un QR Code à présenter à chaque passage.
Informations et renseignements auprès du SICTOBA : 04 75 39 06 99 ou accueil@sictoba.fr

DOSSIER
Evitons le plastique !

Le plastique est omniprésent dans nos vies, mais il se dégrade en particules nocives qui menacent la santé humains, animale et les écosystèmes. Le plastique produit et incinéré génère également des émissions toxiques du CO2. Les déchets plastiques enfouis se décomposent et contaminent les sols.

Malgré les effets nocifs du plastique sa production ne cesse de croitre dans le monde depuis les années 1950 et pourrait tripler d'ici 2060 d'après les estimations de l'OCDE (Organisation mondiale de Coopération et de Développement Economique).

En vieillissant et lors de leur utilisation les plastiques se fragmentent en de minuscules particules invisibles à l'œil nu : les nano plastiques qui sont persistant et pratiquement impossible à éliminer. On retrouve ainsi ces particules de nano plastique dans les endroits les plus reculés du monde, sommet de l'Everest, neiges de l'Arctique. Les animaux et les hommes n'échappent pas aux nano plastiques, des études ont permis de découvrir des particules de plastique dans le placenta humain, le sang, les poumons, les selles.

Bien que le recyclage permet d'éviter les pollutions liés à l'incinération, à l'enfouissement ou aux décharges sauvages, il ne permet pas de limiter la quantité de plastique en constante augmentation sur le marché. Par ailleurs les plastiques recyclés ont les mêmes caractéristiques que les plastiques produits à base de pétrole, ils se fragmentent de la même manière et sont persistants dans l'environnement.

Face aux effets extrêmement nocifs du plastique la priorité doit être donnée à la réduction à la source. Il s'agit du premier pilier de la stratégie nationale dite des 3R, réduction, réemploi, recyclage qui vise à l'arrêt des emballages plastique à usage unique en France d'ici 2040. Il s'agit d'éviter les emballages inutiles et limiter leur usage au strict nécessaire. Les industriels sont en première ligne pour limiter l'usage des emballages plastiques et rechercher des alternatives.

Les consommateurs peuvent aussi jouer un rôle en évitant autant que peu l'achat d'emballages plastiques ; acheter en vrac pour réduire les emballages plastiques, consommer l'eau du robinet pour éviter les bouteilles plastiques, utiliser des cabas réutilisables …ces quelques petits gestes peuvent avoir un impact important. Le meilleur déchet reste toujours celui que nous ne produisons pas.

EQUIVALENT CARBONE
UN ALLÉ TERRE-LUNE !

Notre poubelle contient 200KG d'équivalent carbone par personne et par an.

Diminuer fortement la quantité de choses que nous jetons, notamment en compostant et par voie de conséquence la quantité d'emballages que nous achetons représente donc une marge de manœuvre qui, sans être suffisante, n'est pas anodine dans l'ensemble. (Source : https://jancovici.com/changement-climatique/les-ges-et-nous/combien-de-gaz-a-effet-de-serre-dans-notre- poubelle/)

Grace à votre tri en 2023, 240 tonnes d'ordures ménagères ont été évités et 110 tonnes de recyclables triés en plus représentent un évitement de 72 000 Kg de CO2 pour l'année !* C'est l'équivalent de 12 voitures parcourant 30 000Km par an, ou un allé vers la lune ! Bravo et poursuivons le geste de tri ! (* Estimation établie sur la base de 0,56 Kg de Co2 par tonnes.)

OBJECTIF 2 tonnes par personne !

2 tonnes de CO2e par personne et par an,c'est tout simplement le niveau des émissions de gaz à effet de serre que l'on estime nécessaire pour limiter le réchauffement climatique à moins de 2°C d'ici la fin du siècle.

Après la chute historique des émissions liée à la crise sanitaire, les émissions retrouvent un niveau équivalent à celui de l'année 2019. Ramenée à l'ensemble de la population, l'empreinte carbone aujourd'hui est estimée à 9,2 t CO2 eq par personne en 2023. (Source : La fresque du climat)

Accroche moi sur ton frigo

Vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :

Emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique, films et blisters compris.

Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

1 **C'est un emballage ?**
↳ Dans le bac de tri !
Attention : seuls les emballages se trient, les objets en plastique ne sont pas forcément des emballages !

2 **Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.**

3 **À déposer dans le bac : en vrac, sans sac !**

EMBALLAGES
✔ vidés
✔ même sales
✔ séparés

Un doute, une question sur le tri ?
www.sictoba.fr ou www.citeo.guidedutri.fr

sictoba vos déchets sont des ressources · Pays Beaume Drobie · Pays des Vans en Cévennes · ADEME Agence de la transition écologique · CITEO Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Tous vos déchets se trient

À TRIER — Pots et bocaux en verre · Bouteilles en verre → OU

EN VRAC — Tous les papiers · Briques et emballages en carton · Bouteilles et flacons en plastique · Emballages et films en plastique · Emballages en métal, même les petits

À PLIER — Cartons bruns

À COMPOSTER — Restes alimentaires · Gazon, fleurs fanées, feuilles mortes · Coquilles, sachets de thé, marc de café · Mouchoirs et essuie-tout · Épluchures de fruits, légumes, agrumes

À JETER — Produits d'hygiène · Vaisselle cassée · Mégots, litière · Petits objets en plastique

Un doute, une question sur le tri ?
www.sictoba.fr ou www.citeo.guidedutri.fr

sictoba vos déchets sont des ressources · Pays Beaume Drobie · Pays des Vans en Cévennes · ADEME Agence de la transition écologique · CITEO Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Les emballages et tous les papiers
Le bac jaune

TRIER, C'EST RECYCLER !

Trier permet de préserver les ressources naturelles, et de maîtriser les coûts du service déchet de votre collectivité. 1 tonne de déchet trié à un coût pour l'habitant de 11 euros par tonne.

C'est un emballage ? Oui ! Alors ça se trie !

Tous les papiers

Accroche moi sur ton frigo

cartonnettes & briques alimentaires

Les bouteilles en plastique (avec ou sans bouchon)

Pas de sacs !

Emballages métalliques

Téléchargez le guide de tri Citeo !

CITEO Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

NOUVEAU
Guide des déchets et livret d'accueil bientôt disponibles !

Consignes
Ne pas imbriquer les déchets.
Ne pas enfermer les déchets dans un sac.
Les emballages vidés, non lavés.

Un doute, une question ?
04 75 85 80 80 ou environnement@pays-beaumedrobie.com

CULTURE GENERALE

Les livres de chevet de monsieur Déchets

2 médiathèques et 11 bibliothèques à diposition !

Pour plus d'infomations rendez-vous en bibliothèque ou sur : https://bibliotheques.pays-beaumedrobie.com/

D'où vient le plastique de mon ballon ? / Anne-Sophie Baumann

Résumé : Une découverte de la matière plastique. Avec des informations sur son origine, ses différentes formes et couleurs ainsi que des explications sur les alternatives qui existent pour limiter sa consommation ou recycler ce matériau polluant.

Vis une année sans plastique / Sophie Frys

Résumé : 52 missions à réaliser en une année pour te passer complètement du plastique ! Des quiz, des tests, plein d'infos étonnantes que tu ignores sur le plastique et ses conséquences néfastes sur l'environnement...

Jardin zéro déchet / Marinette, Guillaume

Résumé : Tous les conseils pour organiser son jardin en mode zéro gaspi : adapter ses plantations en fonction de son sol et de son exposition, limiter son usage en eau, recycler les mauvaises herbes, inviter les petits animaux bénéfiques au jardin... La promesse d'un jardin sain où tout se recycle et se réutilise.

Aménager son jardin avec des matériaux recyclés / Peter Himmelhuber

Résumé : Une multitude d'idées et de conseils pour donner libre court à ses envies et réaliser divers éléments de jardin avec des matériaux de récupération ainsi que 30 projets détaillés pas à pas.

RECETTE

Le pain ne se composte pas, faites-en du pain perdu !

Ingrédients : 75 gr de sucre, 25 cl de lait, 3 oeufs, 6 tranches de pain.

1 - Fouetter les oeufs avec le sucre et le lait.

2 - Y tremper les tranches de pain.

3 - Deux solutions pour la cuisson : les cuire à la poêle dans du beurre en les faisant dorer de chaque côté, ou, les cuire au four : beurrer légèrement un plat à gratin, y répartir les tranches, verser le reste du mélange (ajouter du sucre si envie), laisser cuire à 180°C (thermostat 6) jusqu'à que les tranches soient dorées.

« L'astuce Anti-Gaspi de GoodPlanet : Cette recette marche aussi avec de la brioche ou des restes de gâteaux un peu secs ou ratés (gâteau au yaourt, marbré, quatre quarts, madeleines...) »

Bon appétit !

FORMATION COMPOSTAGE

Venez apprendre à composter !

Vous avez un composteur individuel dans votre jardin ? Vous n'en avez pas mais vous souhaitez en obtenir un et apprendre à l'utiliser ? Vous souhaitez utiliser ou participer au compostage de quartier ? Ou devenir référent de composteur de quartier ?

Des formations GRATUITES sont organisées toute l'année et jusque fin 2026 pour vous permettre d'apprendre un composter ! Ne perdez pas de temps et participez vous aussi au compostage des restes alimentaires.

Inscription obligatoire par téléphone ou par mail !

Pour vous inscrire : 04 75 39 06 99 ou par mail à accueil@sictoba.fr

Le compostage est un processus de transformation des restes alimentaires en compost. Les déchets alimentaires, les résidus de jardinage et les déchets de papier peuvent être déposés dans le composteur, où ils sont décomposés par des micro-organismes en un amendement riche en nutriments pour le sol. Le compostage individuel vous permet de créer votre propre source d'engrais naturel pour vos plantes et votre jardin, tout en participant activement à la préservation de l'environnement en réduisant la quantité d'ordures ménagères produites.

Composteur + Bio seau = 30 euros

Contactez le SICTOBA au 04 75 39 06 99

EN BREF

Elèves et enseignant(e)s !

Désormais, une nouvelle partie «élèves» et une section «enseignant(e)s a été créée sur la partie déchets ménagers de la communauté de communes. Puisque le développement durable est au programme des élèves de cycle 2 et 3, notre partenaire Citeo, propose des jeux ludiques pour les élèves, comme «Eco Junior», ou le «livret de vacance» ! C'est simple, amusant et ludique !

Et pour les enseignants? Des fiches pédagogiques et des vidéos sont disponibles. Tout est gratuit, il suffit simplement de s'incrire pour pouvoir télécharger les documents.

www.pays-beaumedrobie.com
>développement durable
> Déchets ménagers
> Elèves et enseignant(e)s

Animations scolaire en approche !

Monsieur Déchets pense à tout le monde et propose aux enseigant(e)s des animations scolaires pédagogiques pour sensibiliser vos élèves au tri des déchets et à l'environnement ! C'est gratuit, mais les places sont limitées !

Contactez le SICTOBA pour programmer votre animation pour votre classe en 2024 ou 2025 : 04 75 39 06 99 ou par mail accueil@sictoba.fr

APPEL A VOLONTAIRES

Plan de lutte contre les déchets abandonnés

La communauté de communes du Pays Beaume Drobie participe au «Plan de lutte contre les déchets abandonnés» lancé par Citeo.

Ce plan de lutte se veut ambitieux et vise à rassembler tous les acteurs du territoire afin de proposer des actions de nettoiement de la nature ou de la sensibilisation auprès du public afin de réduire la quantié de déchets jetés au sol.

Associations ou particuliers, contactez monsieur Déchets si vous êtes intéressés pour participer à cette action. Des opérations de nettoyage de la nature, ou des animations pédagogiques seront prochainement proposées et nous aurons besoin de volontaires pour nous aider à rendre notre environnement plus propre !

Contact : environnement@pays-beaumedrobie.com

POSEZ VOS QUESTIONS A MONSIEUR DECHETS !

Une question ? Un doute ? C'est simple ! Monsieur Déchets est là pour vous répondre : environnement@pays-beaumedrobie.com

QUESTION D'UN HABITANT DE LA COMMUNE DE VALGORGE

« J'ai ma résidence secondaire en Ardèche, pourquoi je paye comme tout le monde pour mes poubelles alors que je ne viens que quelques jours par an ? »

Et oui ! Les résidences secondaires et les gîtes, sont facturés comme les habitants permanents, alors qu'ils ne sont pas présents sur le territoire toute l'année, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les chiffres : Plus de 30% des habitations en Ardèche sont destinées à la location saisonnière et 50% des déchets collectés proviennent du tourisme. Ensuite il y a les faits, les habitants ne tiennent pas au courant les services de collectes de leurs allés et venus en Ardèche et il est impossible de contrôler quotidiennement les taux d'occupation des habitations. Alors, les collectes de déchets sont effectuées toute l'année, partout sur le territoire, car les services de collecte ne savent pas quand les résidences sont habitées ou louées. Par voix de conséquence, les charges fixes de la collectivité sont identiques hiver comme été. Alors pour ne pas pénaliser les résidents permanents, qui n'ont pas à payer pour les déchets issus du tourisme, il est indispensable de faire participer à la même hauteur les résidences secondaires et les établissements touristiques.

MENSUALISEZ LA REDEVANCE DECHETS

Plus besoin d'y penser, mieux gérer son budget

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (ou REOM) est envoyée une fois par an courant mai. Elle est payable en une fois, mais il est également possible d'étaler le paiement de la redevance des déchets sur 10 mois ! Plus besoin d'y penser, des mensualités échelonnées de févier à novembre (pas de prélèvement en janvier ni en décembre), une manière simple et rapide pour maîtriser son budget toute l'année.

Pour vous faire mensualiser c'est simple : remplissez le formulaire au dos de cet article, joignez un RIB, signez le document et retournez le avant le 10 janvier 2025.

Plus d'information au 04 75 89 80 80 > Tapez 1

ou sur internet : www.pays-beaumedrobie.com > déchets ménagers > formulaire de mensualisation

MENSUALISEZ LE PAIEMENT DE LA REDEVANCE DES DECHETS EN 2025 ET MAITRISEZ VOTRE BUDGET !

(formulaire ci-dessous à retourner avant le 15 décembre 2024)

MANDAT PRELEVEMENT SEPA

2025

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Prélèvement mensuel

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA
FR88ZZZ857361
N° EMETTEUR : 941 133

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays :	Nom : Cdc Pays Beaume Drobie Adresse : 134 montée de la Chastelanne CS 90030 Code postal : 07260 Ville : Joyeuse Pays : France

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE ( )

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif ☒

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie. En cas de réclamation sur un prélèvement, je peux en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque et je dépose réclamation directement auprès de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner avant le 15 décembre 2023 pour être mensualisé à compter du 10 février 2024. Les prélèvements seront effectués de février à novembre (hors janvier et décembre), le 10 de chaque mois. Consultez notre site internet pour plus de renseignements.

COMPLETEZ, JOIGNEZ UN RIB ET RETOURNEZ À : Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie 134 montée de la Chastelanne CS90030 - 07260 JOYEUSE

@PaysBeaumeDrobie

https://www.pays-beaumedrobie.com/

Les infos de monsieur Déchet 2023/ Pays Beaume Drobie - 134 Montée de la Chastelanne - 07260 JOYEUSE / Directeur de la publication : Christophe Deffreix - Dépôt légal : Octobre 2023 - Tirage : 6000 exemplaires / Diffusion : La Poste - Impression : Imprimerie Fombon - Crédits : Freepik.com, service Environnement.